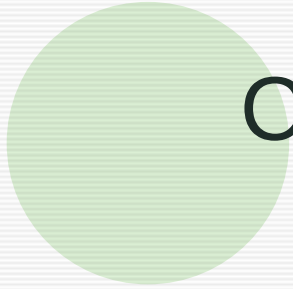




DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Article L 2312-1 du CGCT

- ❑ Budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
- ❑ Communes + 3 500 habitants : présentation, dans les dix semaines précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette (art L 5217-10-4 CGCT)
- ❑ Rapport donne lieu à un débat en conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

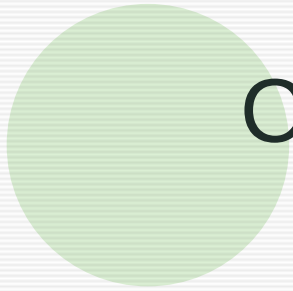
- 1) Orientations budgétaires** : présentation des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement et des hypothèses retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions et évolutions des relations financières entre la commune et l'EPCI)



CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- 2) **Engagements pluriannuels** : présentation des orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes
- 3) **Encours de la dette** : structure et perspectives pour le projet de budget

Ces trois orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.



CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi de programmation des finances 2018-2022 renforce la présentation par :

- ❑ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur
- ❑ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette



CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Modalités de publication et de transmission du rapport

- ☐ Transmission au préfet
- ☐ Transmission au président de l'EPCI dans les 15 jours suivant son examen par le conseil municipal
- ☐ Mise à disposition du rapport à la mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de cette mise à disposition par tous les moyens
- ☐ Mise en ligne sur le site internet de la commune



CADRE REGLEMENTAIRE DU BUDGET VERT

- ❑ La loi de finances pour 2024 crée un budget vert des collectivités territoriales. Depuis 2025, le compte financier unique des communes de + 3 500 habitants doit comporter une annexe environnementale intitulée : « **Impact du budget pour la transition écologique** ».
- ❑ Présentation des dépenses réelles d'investissement qui contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France. Pour l'exercice 2025, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses est réalisée de manière obligatoire sur les axes « **atténuation du changement climatique** » et « **préservation de la biodiversité et protection des espaces** naturels, agricoles et sylvicoles » sur l'ensemble des dépenses d'investissement .



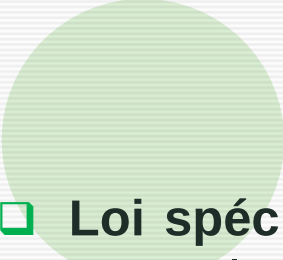
SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA FRANCE EN 2025

- ❑ Faible croissance : **+0,8%** (+1,2% en 2024, +1,4% en 2023) avec une prévision assez faible en 2026 (1%)
- ❑ Ralentissement de l'inflation : **+0,8%** en décembre 2025 (+2% en 2024, +4,9 % en 2023, +5,2% en 2022). En 2026, elle devrait se situer entre 1,3% et 1,5%.
- ❑ Peu d'évolution des taux d'intérêt : stabilité des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne et inflation sous contrôle
- ❑ Le marché de la construction subit une crise depuis trois ans illustrée par la hausse des coûts, des taux d'intérêt et la fin de certains dispositifs fiscaux.



SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA FRANCE EN 2025

- ❑ Augmentation de la dette au sens de Maastricht : 3 482 Md€ (3ème trim), soit **117,4%** du PIB (113,2% en 2024) : incapacité de la France à réformer et resserrer son budget depuis la crise du Covid et instabilité politique
- ❑ Réduction du déficit budgétaire : **124,7 Md€**, soit 5,12% (estimation) du PIB (169,6 Md€ en 2024, soit 5,8% du PIB). Retour sous les 3% visé en 2029.
- ❑ Depuis le 26 juillet 2024, la France est en procédure de déficit excessif. Une décision prise par l'Union européenne dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, qui implique une surveillance renforcée de son budget ainsi qu'une dégradation de la note financière par les agences de notations → impact sur les taux d'emprunt.
- ❑ Poursuite de la hausse des investissements du bloc communal : **+6%** (estimation). (+7% en 2024)



LOI DE FINANCES 2026

- ❑ **Loi spéciale le 23 décembre 2025** : absence de promulgation de loi de finances avant le 31 décembre. Mesure provisoire afin que l'Etat et les collectivités territoriales disposent des ressources pour fonctionner
- ❑ **Décret** : ouverture des crédits dans les conditions de l'année précédente.
 - ✓ Versement de la DGF aux collectivités
 - ✓ Versement DETR, DSIL, Fonds vert pour les dépenses engagées
- ❑ **Engagement de la responsabilité** du Gouvernement le 20 janvier 2026 ; projet LF 2026 considéré comme adopté le 26 janvier par l'AN en application de l'article 49-3 de la Constitution
- ❑ **Adoption définitive le 2 février 2026** après le rejet des dernières motions de censure
- ❑ **Promulgation** attendue avant la mi-février

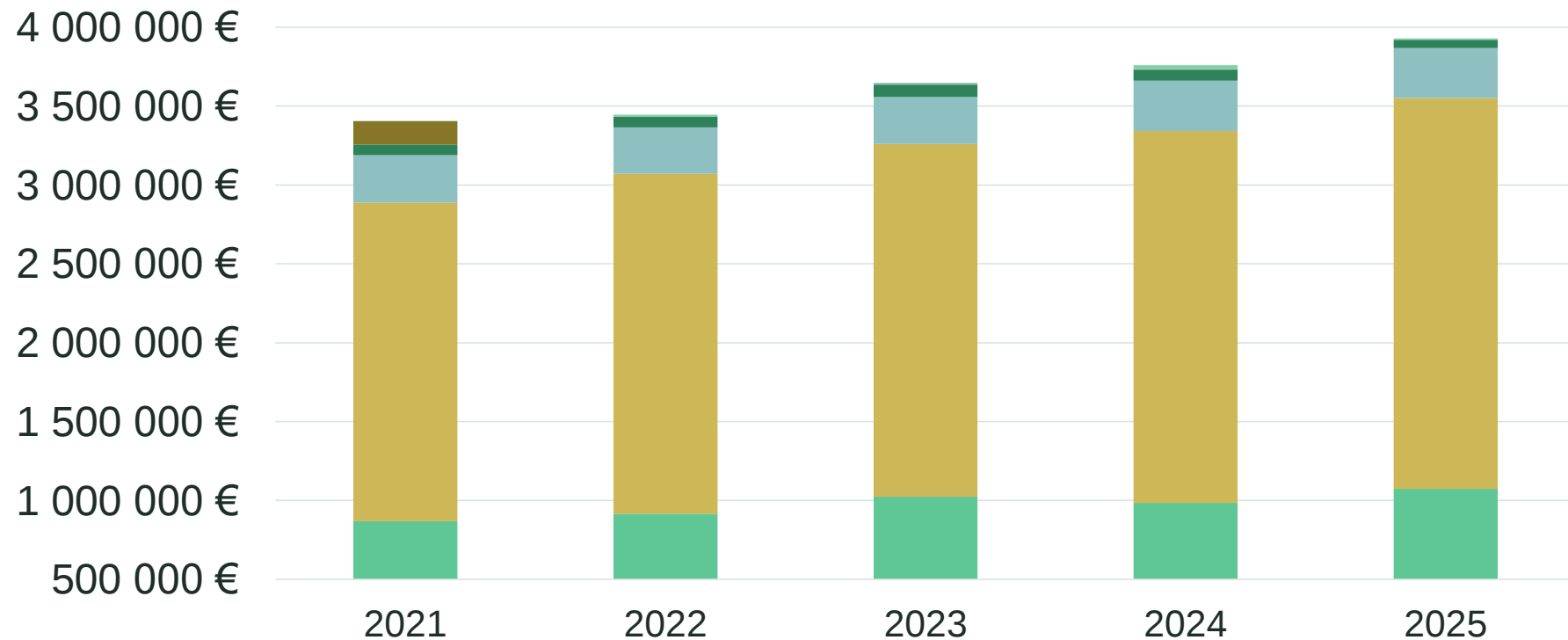


PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

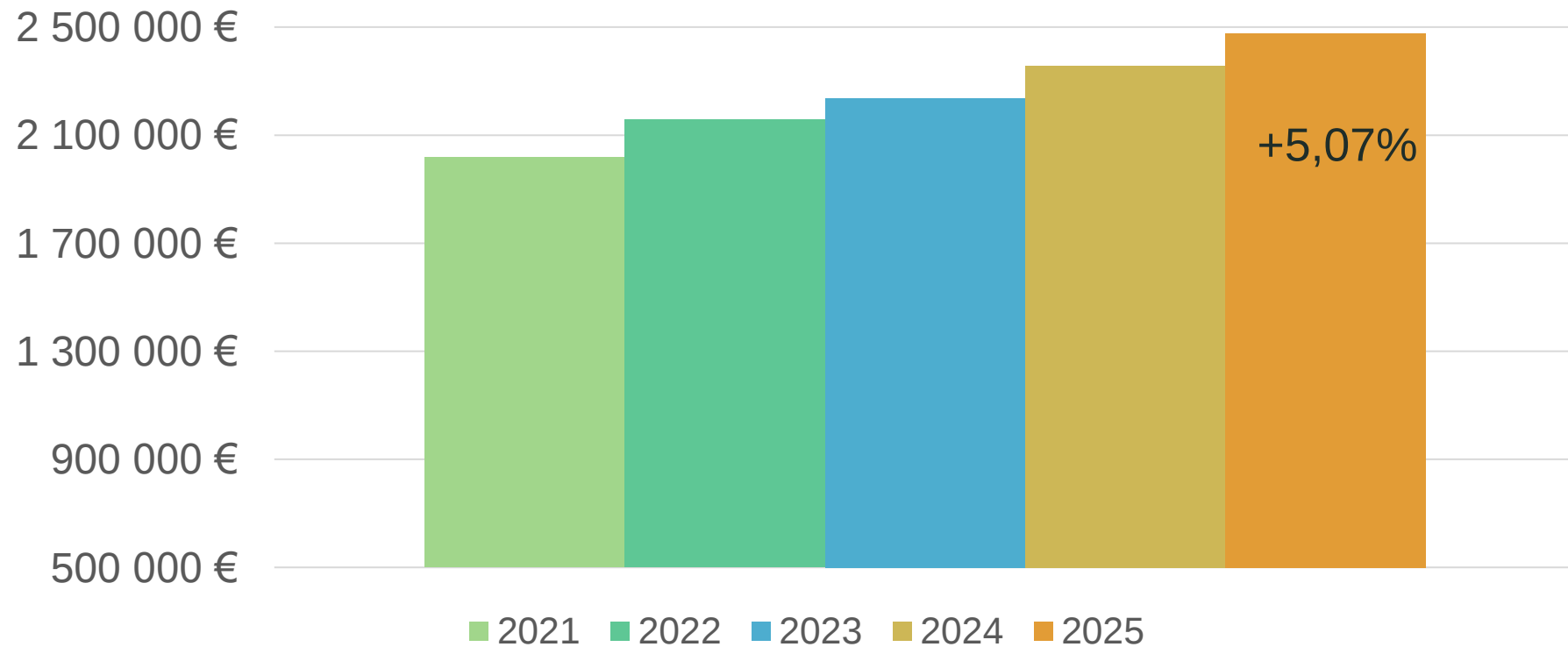
- ❑ Stabilisation de la DGF : **27,2 Md€ + 150 Ms€ (DSR)**
- ❑ Augmentation attendue du Fonds vert : pour rappel **1,15 Md€** en 2025 (contre 2,5 Md€ en 2024)
- ❑ Réduction du DILICO (épargne forcée) : **740 Ms€** - Exonération des communes
- ❑ Réduction du champ d'éligibilité du FCTVA : limité aux dépenses d'investissement
- ❑ Augmentation cotisations CNRACL : +3 pts par an jusqu'en 2028

LE BUDGET GENERAL 2025

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



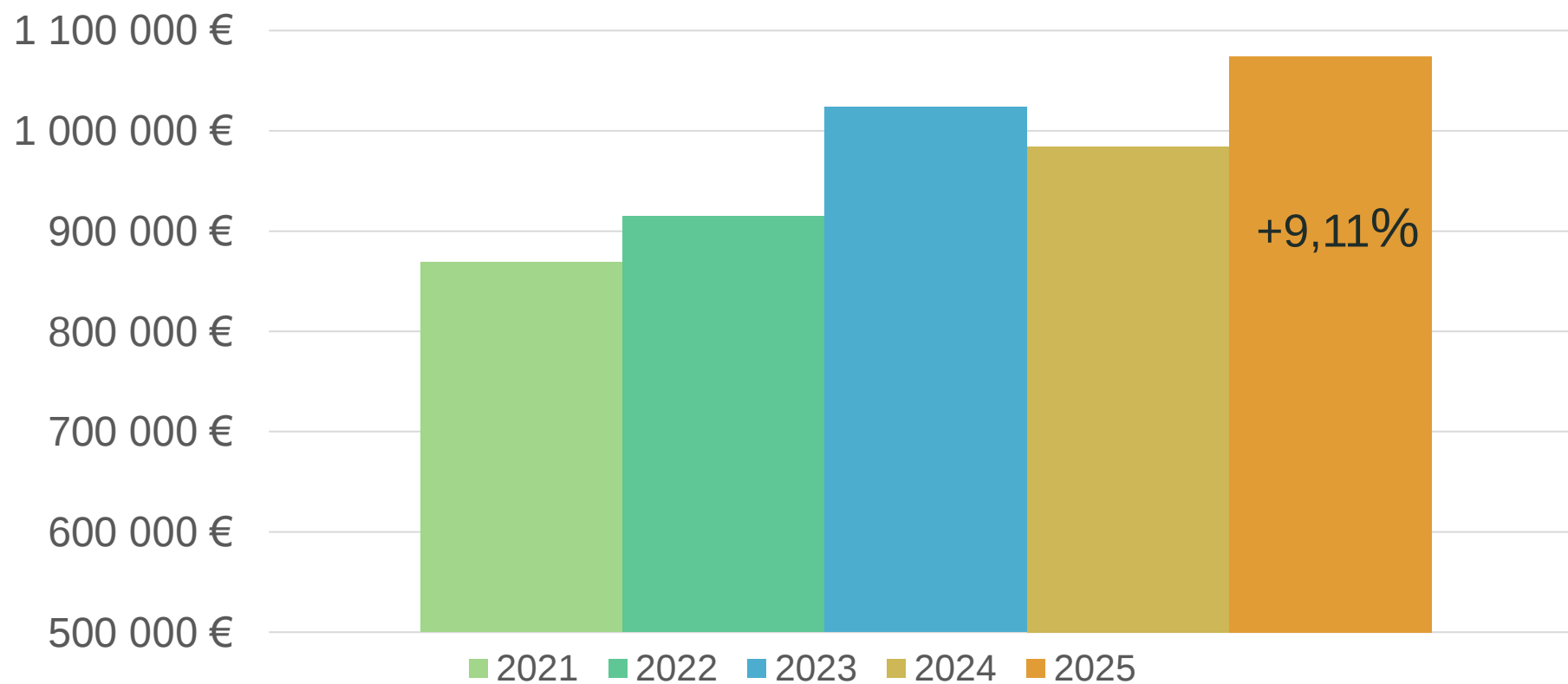
EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



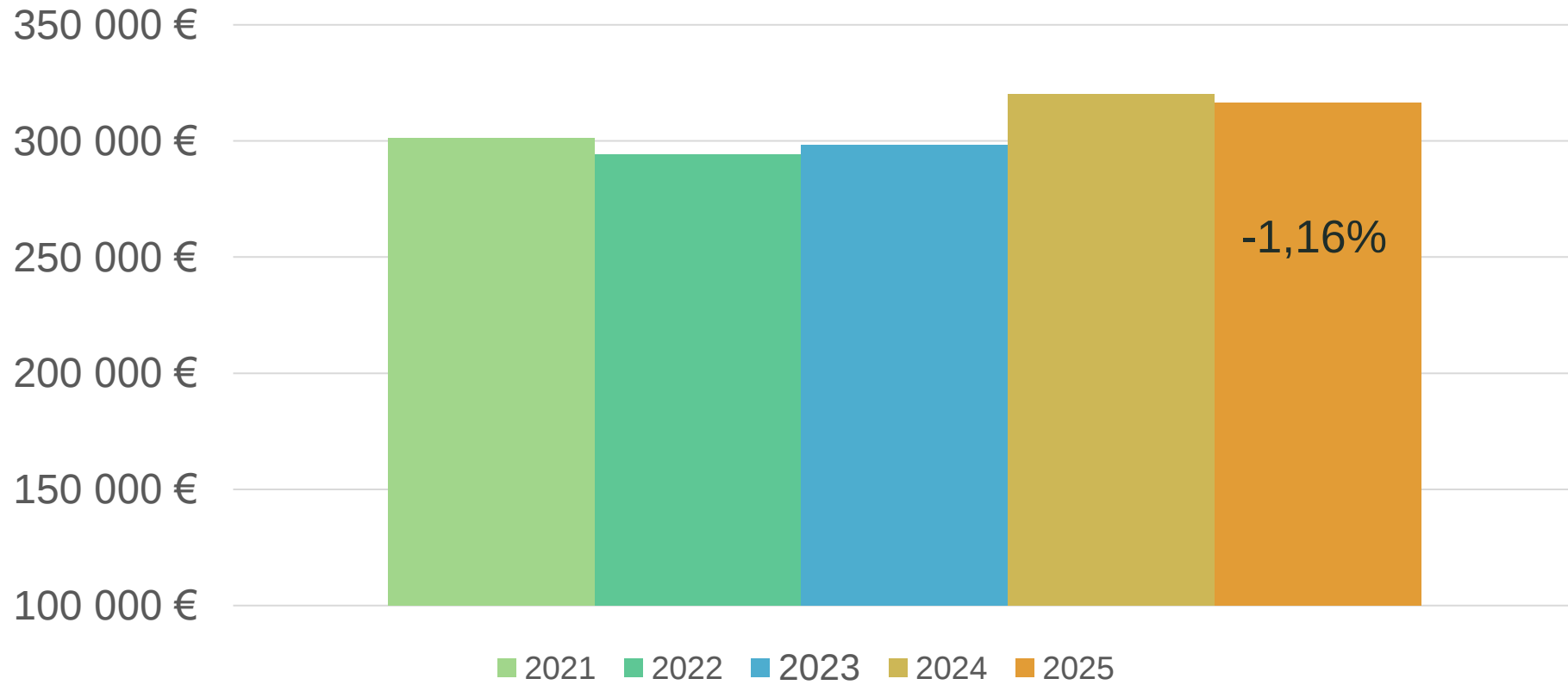
LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

- **Nombre d'agents au 1^{er} janvier 2026 en ETP**
 - Agents titulaires : 45
 - Temps complet : 34 Temps non complet : 11
- **Répartition des agents par filière**
 - Filière technique : 21
 - Filière animation : 9
 - Filière administrative : 8
 - Filière médico-sociale : 3
 - Filière culturelle : 3
 - Filière sécurité : 1
- **Agents contractuels de droit public**
 - 17 (DHS de 2h30 à 35h)
- **Agents mis à disposition : 1 CDG + 2 ESP Service**

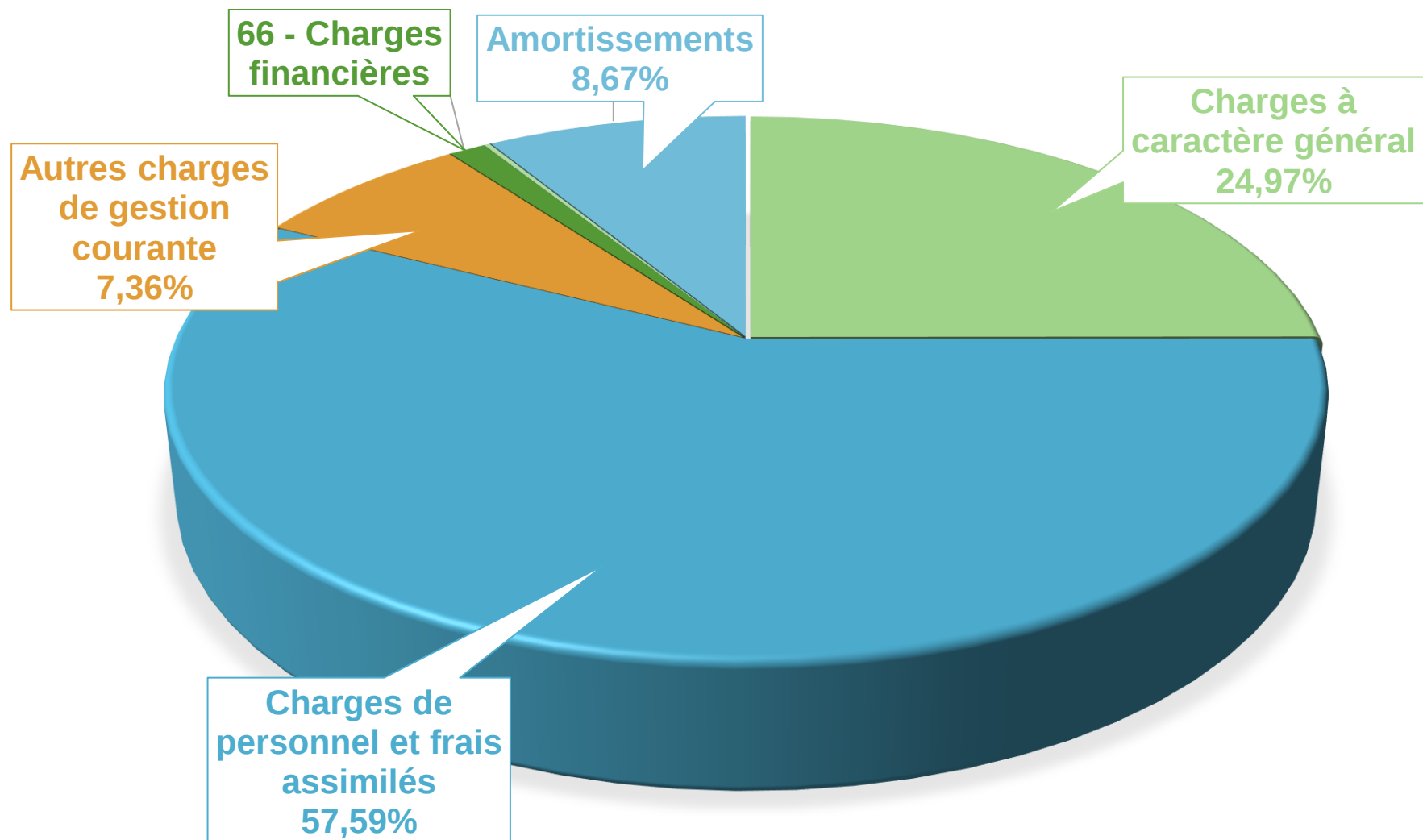
EVOLUTION DES CHARGES GENERALES



EVOLUTION DES AUTRES CHARGES



REPARTITION DES DEPENSES





ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hausse des dépenses réelles de fonctionnement : +4,50%

- ❑ Les charges de personnel sont en hausse (+5,07%) : cotisations, refonte du régime indemnitaire
- ❑ Après une baisse en 2014, hausse des charges générales (+9,11%) : entretien des terrains, de la voirie, régularisation charges énergie
- ❑ Stabilité des autres charges de gestion
- ❑ Baisse des charges financières
- ❑ Baisse des atténuations de produits



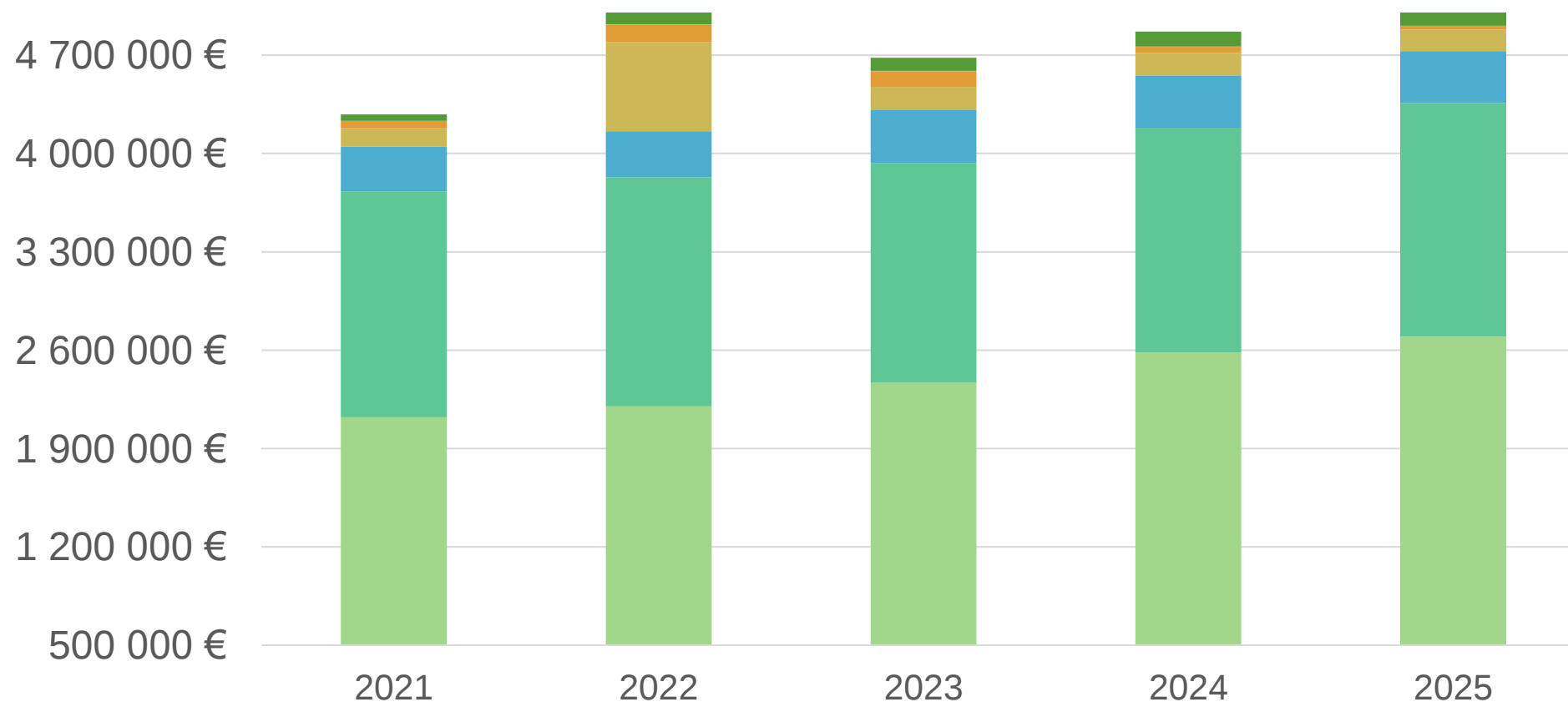
EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une prévision budgétaire 2026 qui tiendra compte des évolutions constatées en 2025 :

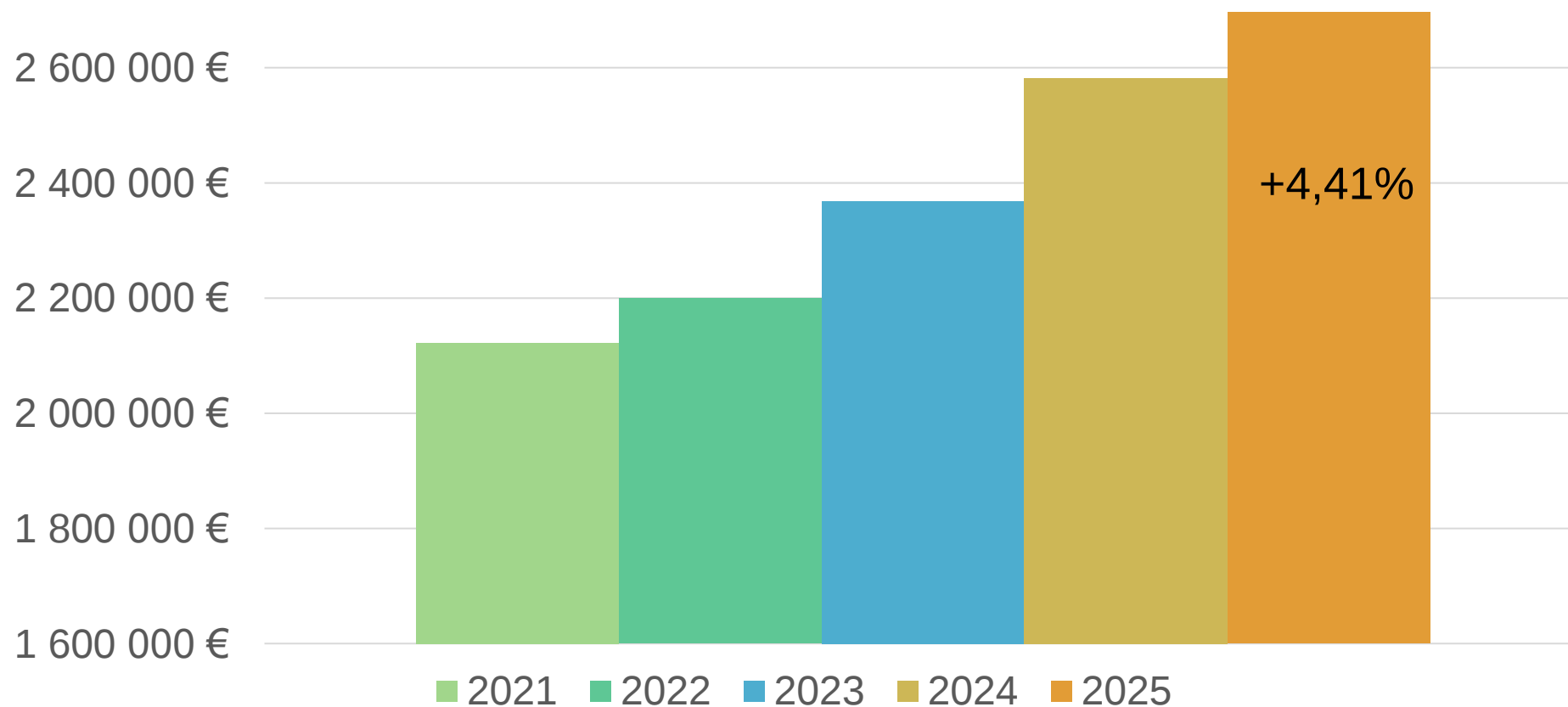
- ☐ charges générales : 1 100 000 €
- ☐ charges de personnel : 2 500 000 €
- ☐ autres charges : 320 000 €
- ☐ charges financières : 60 000 €

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 3 980 000 €

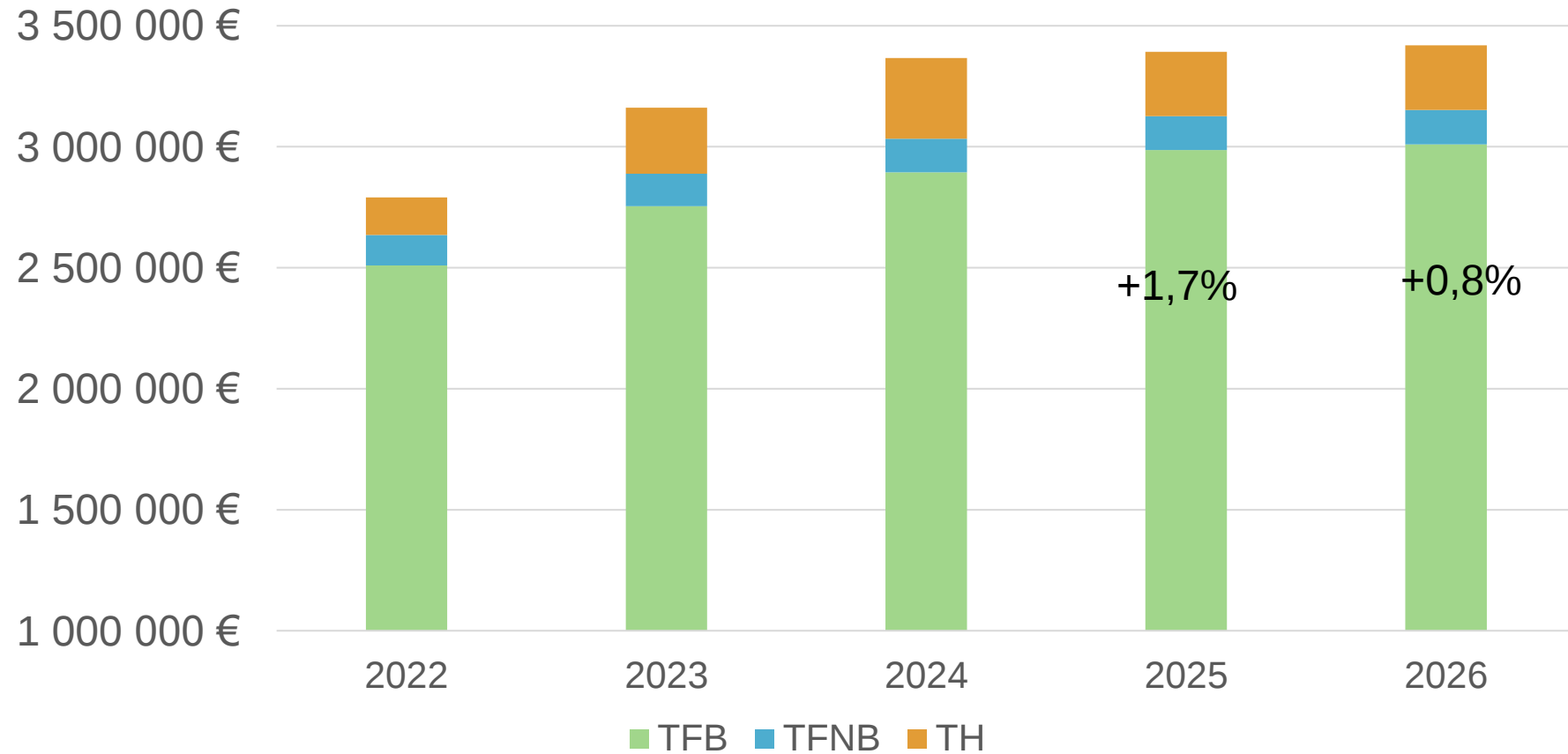
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



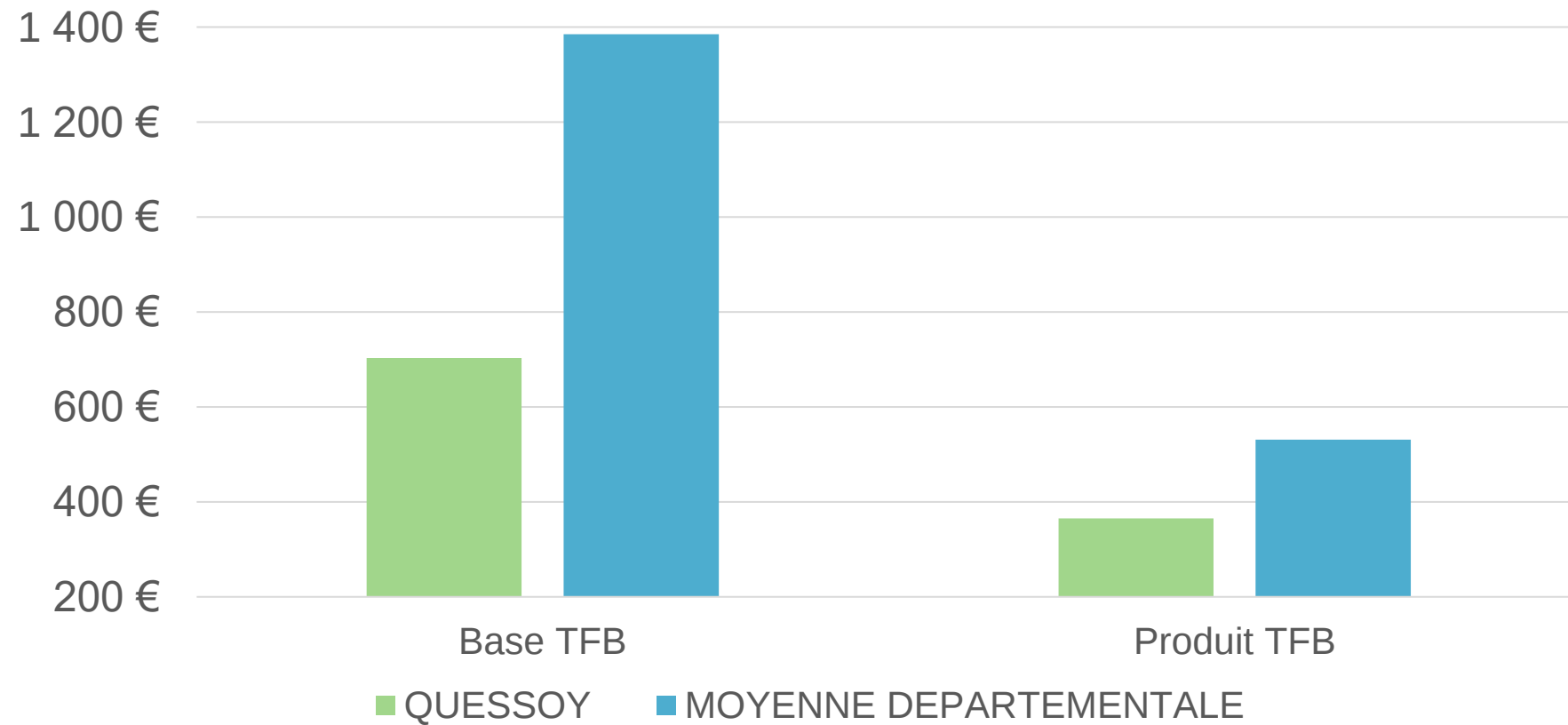
EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



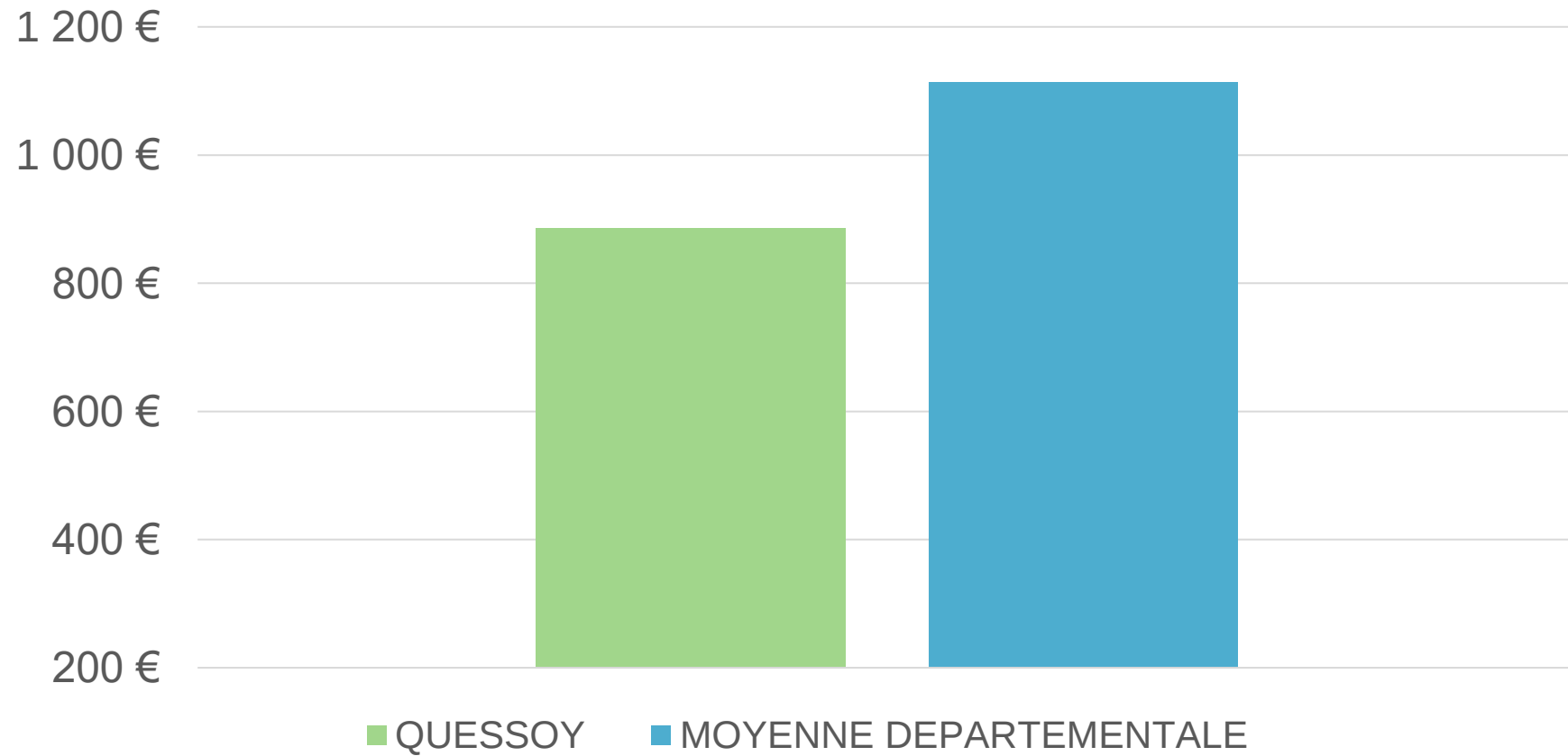
EVOLUTION DES BASES FISCALES



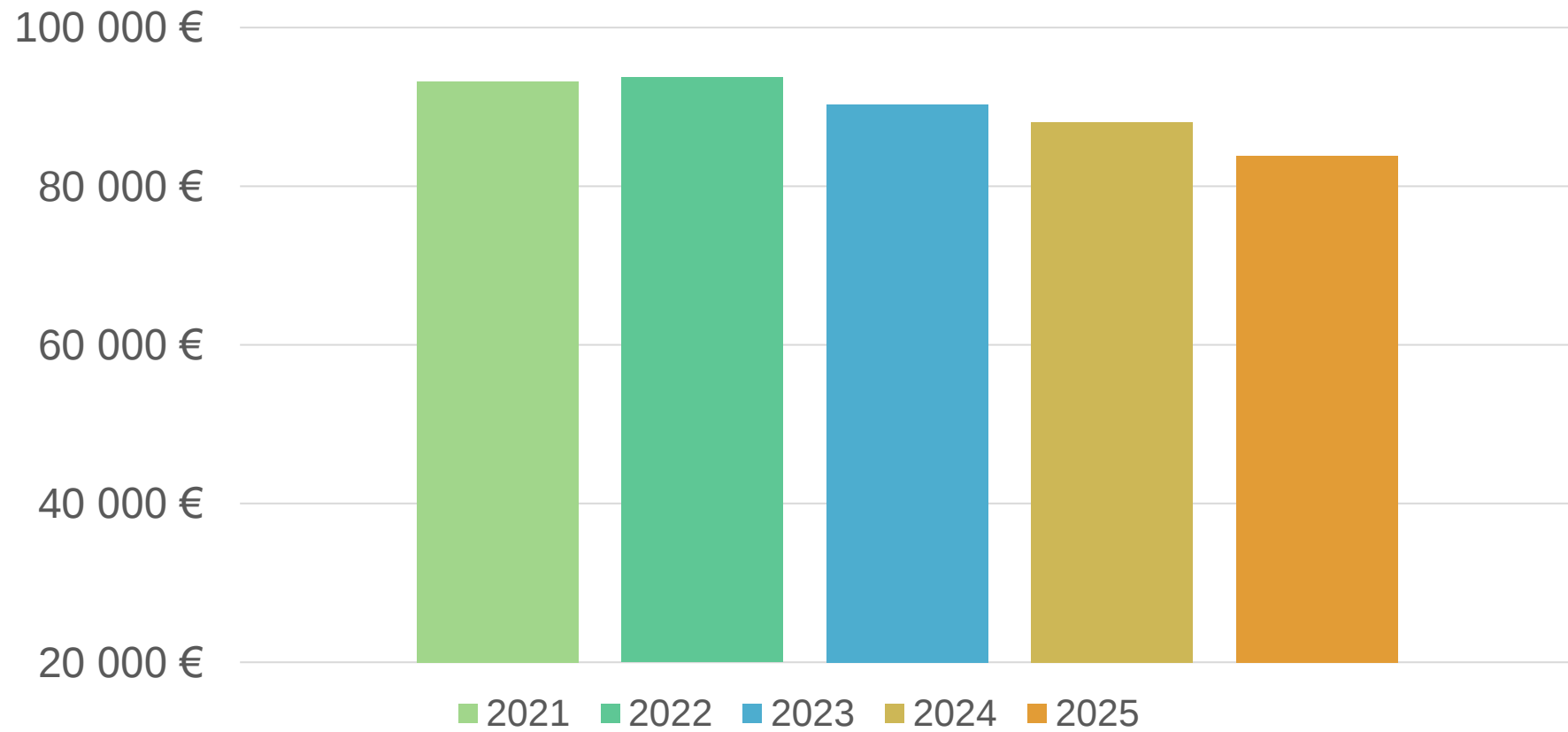
BASE FISCALE - PRODUIT FISCAL / HAB 2024



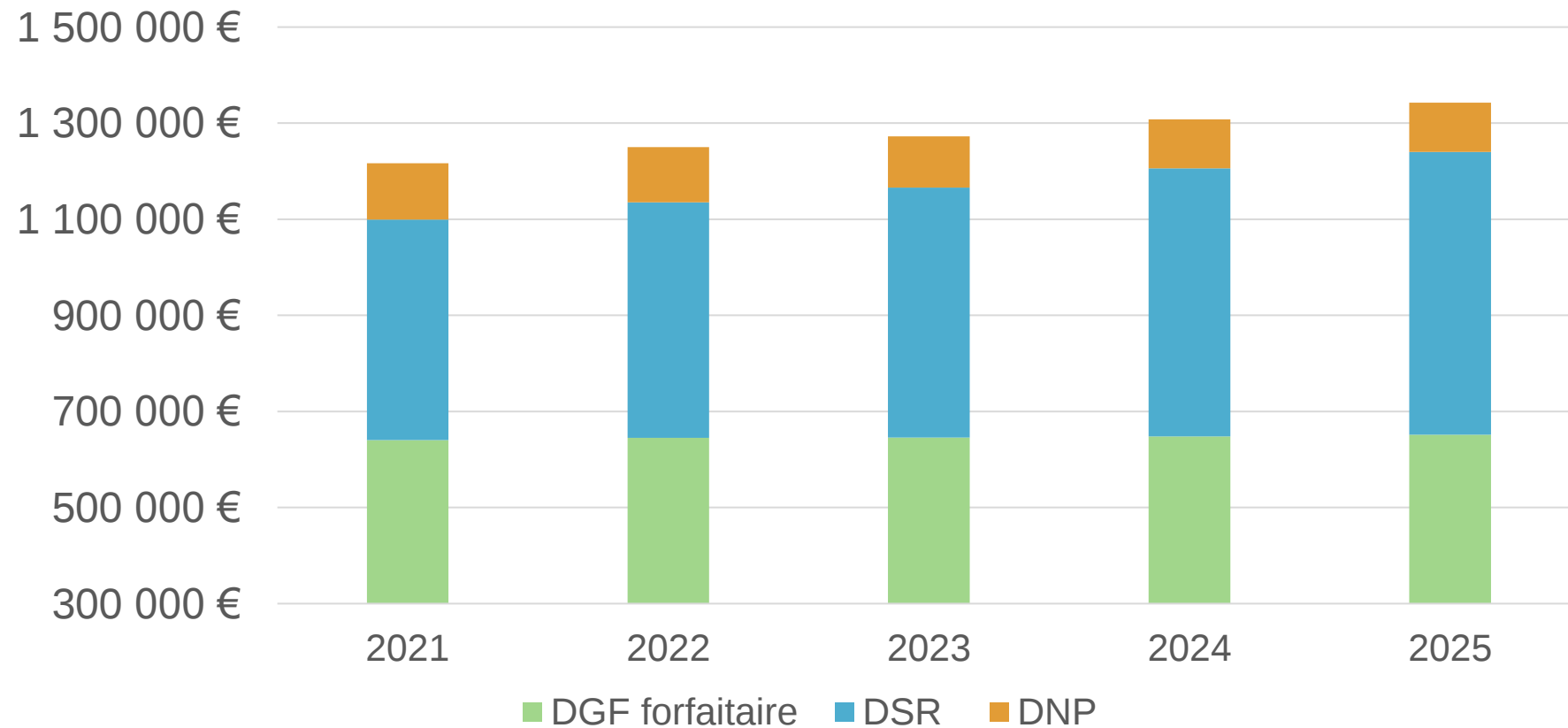
POTENTIEL FINANCIER 2025



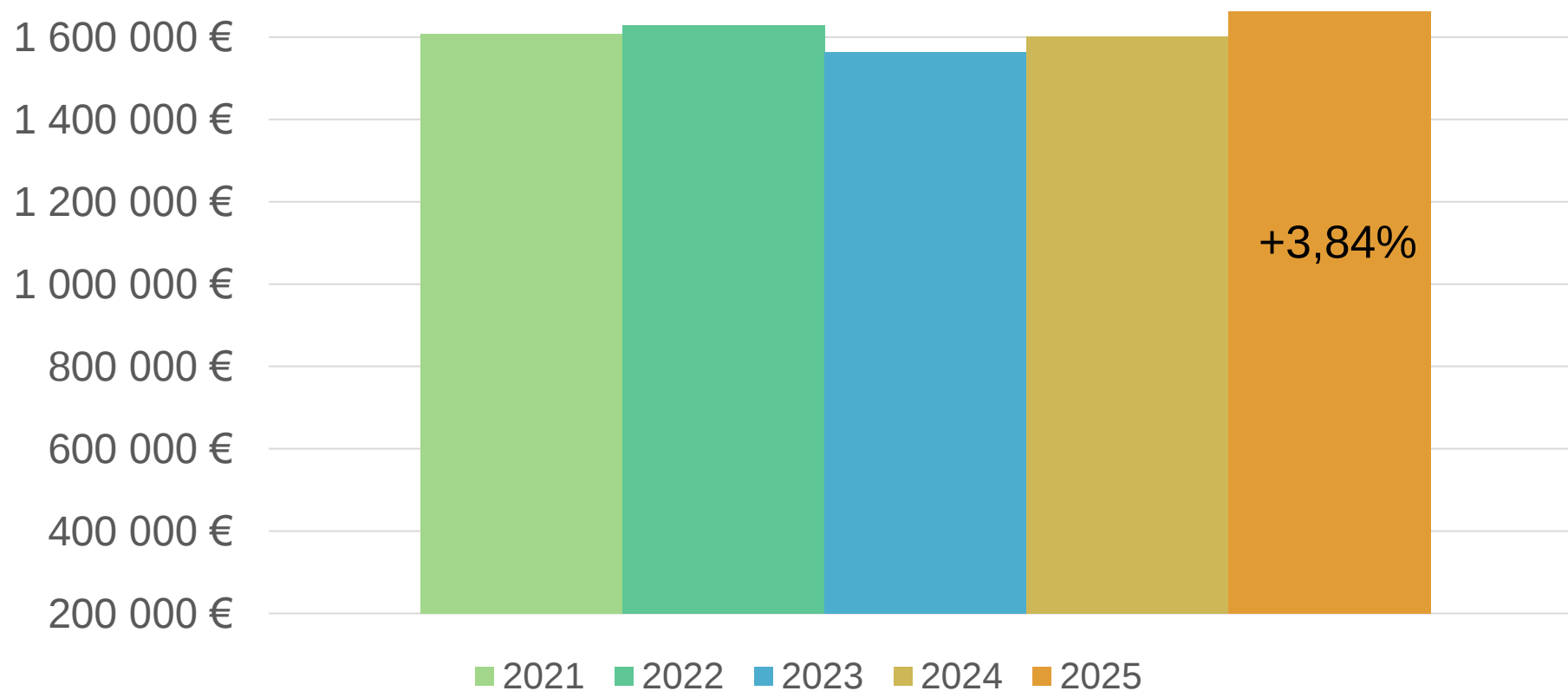
EVOLUTION DU FPIC



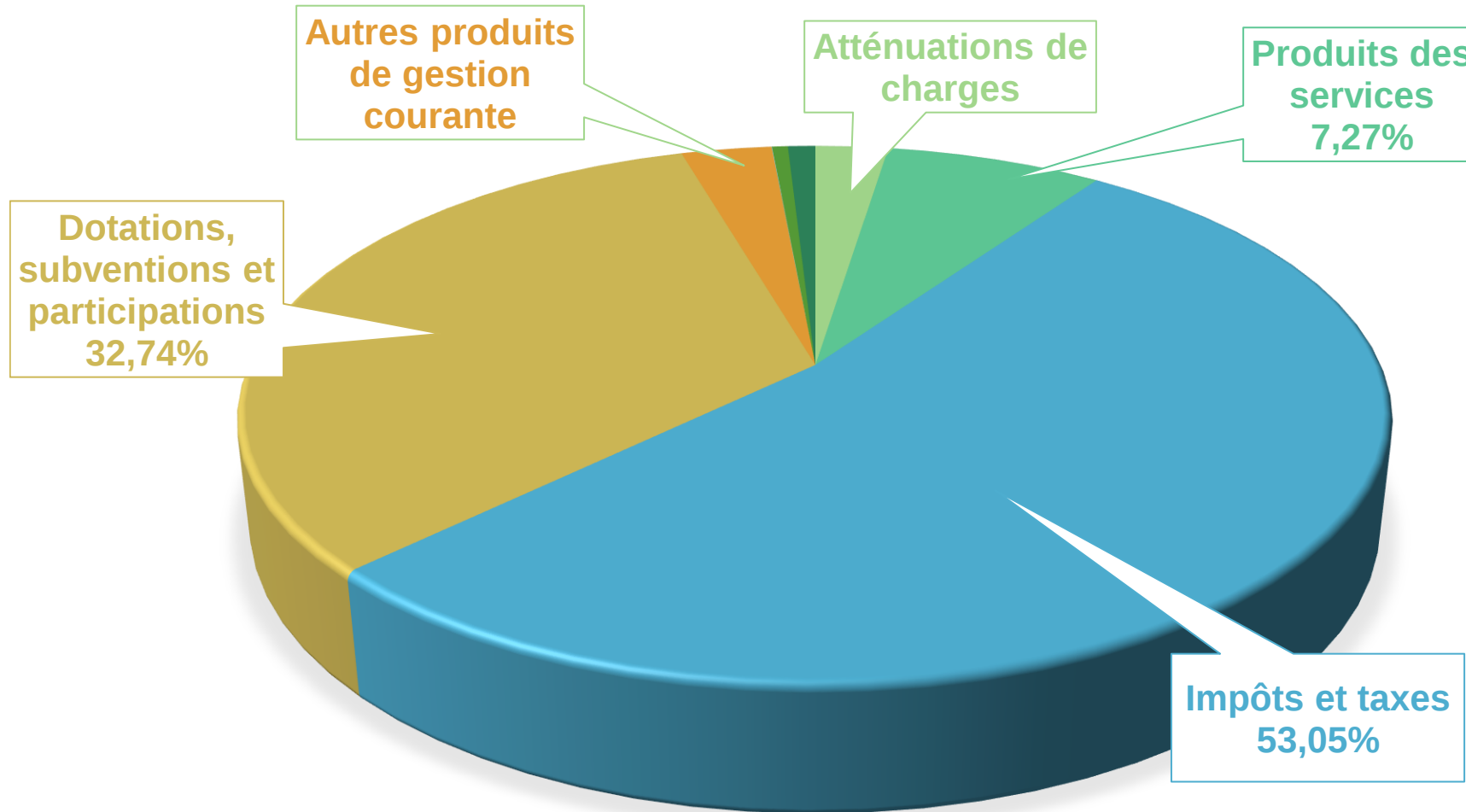
EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT



EVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



REPARTITION DES RECETTES





ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hausse des recettes réelles de fonctionnement : +3,44%

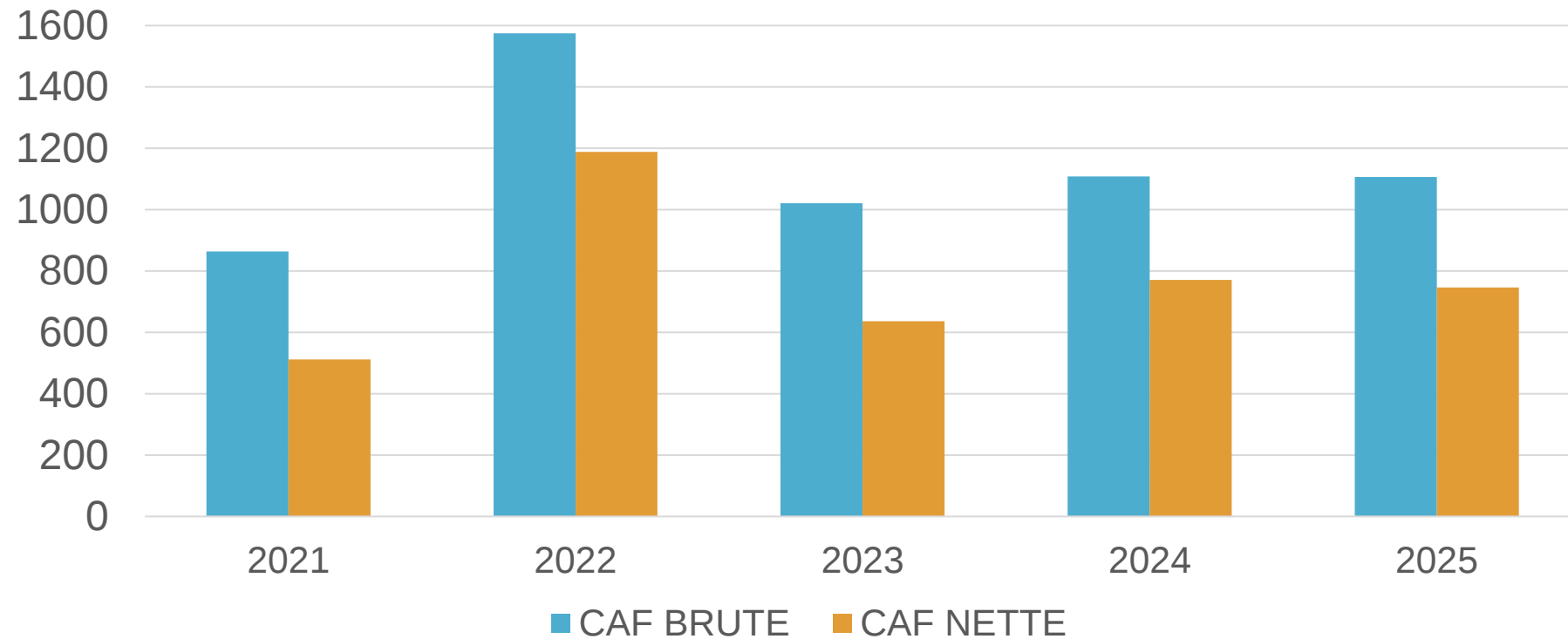
- ❑ Augmentation des recettes fiscales en raison de la revalorisation des valeurs locatives et du dynamisme fiscal (+4,41%)
- ❑ Progression des dotations, participations et subventions (+ 3,84%) : dotations de l'Etat et retour des prestations de la CAF
- ❑ Légère baisse des produits des services et des produits de gestion courante
- ❑ Les atténuations de charges restent à un niveau élevé : elles viennent compenser une partie du recours au personnel contractuel
- ❑ Baisse des recettes spécifiques



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- ❑ CAF brute : différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.
- ❑ CAF nette : différence entre CAF brute et les remboursements du capital de la dette. Elle permet d'évaluer la capacité de la collectivité à financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.
- ❑ CAF Brute : **1 106 173 €**
- ❑ CAF Nette : **746 362 €**

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT





CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- ❑ Stabilité de la CAF Brute : l'évolution des dépenses est légèrement supérieure à celle des recettes
- ❑ Diminution de la CAF nette : remboursement de capital plus important en raison du nouvel emprunt contracté en cours d'année
- ❑ Taux d'épargne brute : 21,9%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT CAPITAL	359 811,64 €
OPERATIONS 2025	1 265 318,45 €
SUBVENTIONS AU SDE, SDIS, AUTRES	52 916,86 €
DIVERS	1 217,43 €
TOTAL	1 679 264,38 €

TRAVAUX REALISES EN 2025

OPERATIONS	MONTANT
Opé 273 Informatique	29 816,63 €
Opé 423 Grosses réparations bâtiments	82 183,76 €
Opé 424 Matériels	106 688,61 €
Opé 429 Ecole de l'Hôpital (équipement)	322,80 €
Opé 431 Complexe sportif	14 876,78 €
Opé 432 Ecole du Bourg (équipement)	5 695,17 €
Opé 450 PLU	11 173,79 €
Opé 487 Complexe des salles	10 540,80 €
Opé 501 Logements communaux	16 244,11 €
Opé 505 Cimetière	9 440,90 €
Opé 507 Cuisine centrale	8 583,11 €
Opé 519 Travaux Eglise	396 724,77 €

TRAVAUX REALISES EN 2025

OPERATIONS	MONTANT
Opé 521 Bibliothèque	5 196,07 €
Opé 522 Rue des Ruisseaux	156 795,72 €
Opé 527 Zone de loisirs Clos Quentin	17 853 €
Opé 531 Centre technique municipal	24 491,50 €
Opé 533 Voirie 2024	417,37 €
Opé 535 Bâtiment JOB	56 397,12 €
Opé 536 Eco-quartier Le Verger	25 980 €
Opé 537 Réseau des bibliothèques	28 011,51 €
Opé 538 Accueils périscolaires	2 733,25 €
Opé 539 Voirie 2025	258 551,68 €
TOTAL	1 265 318,45 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

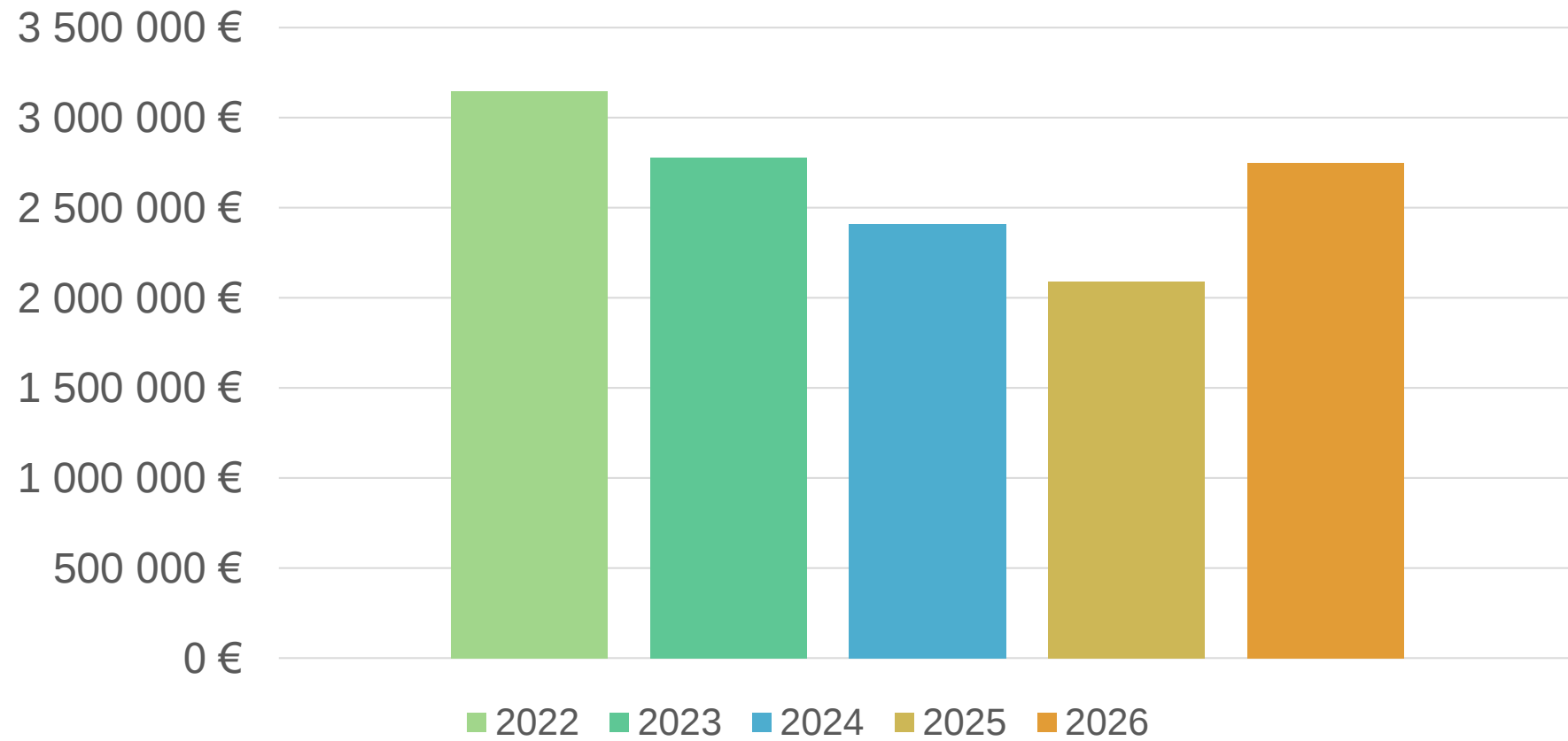
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
EMPRUNT	1 000 000 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	755 619,37 €
FCTVA	216 267,18 €
SUBVENTIONS	184 714,82 €
TAXE AMENAGEMENT	2 772,26 €
DIVERS	9 330,18
TOTAL	2 168 703,81 €



PRINCIPAUX PROJETS 2026

- ❑ Viabilisation de l'écoquartier Le Verger
- ❑ Extension du centre technique municipal
- ❑ Rénovation énergétique de deux classes de l'école primaire de l'Argentaie
- ❑ Changement de la chaudière de l'espace socio-culturel
- ❑ Aménagement de l'espace convivial du bâtiment JOB
- ❑ Acquisition du terrain pour la résidence Seniors

ENDETTEMENT

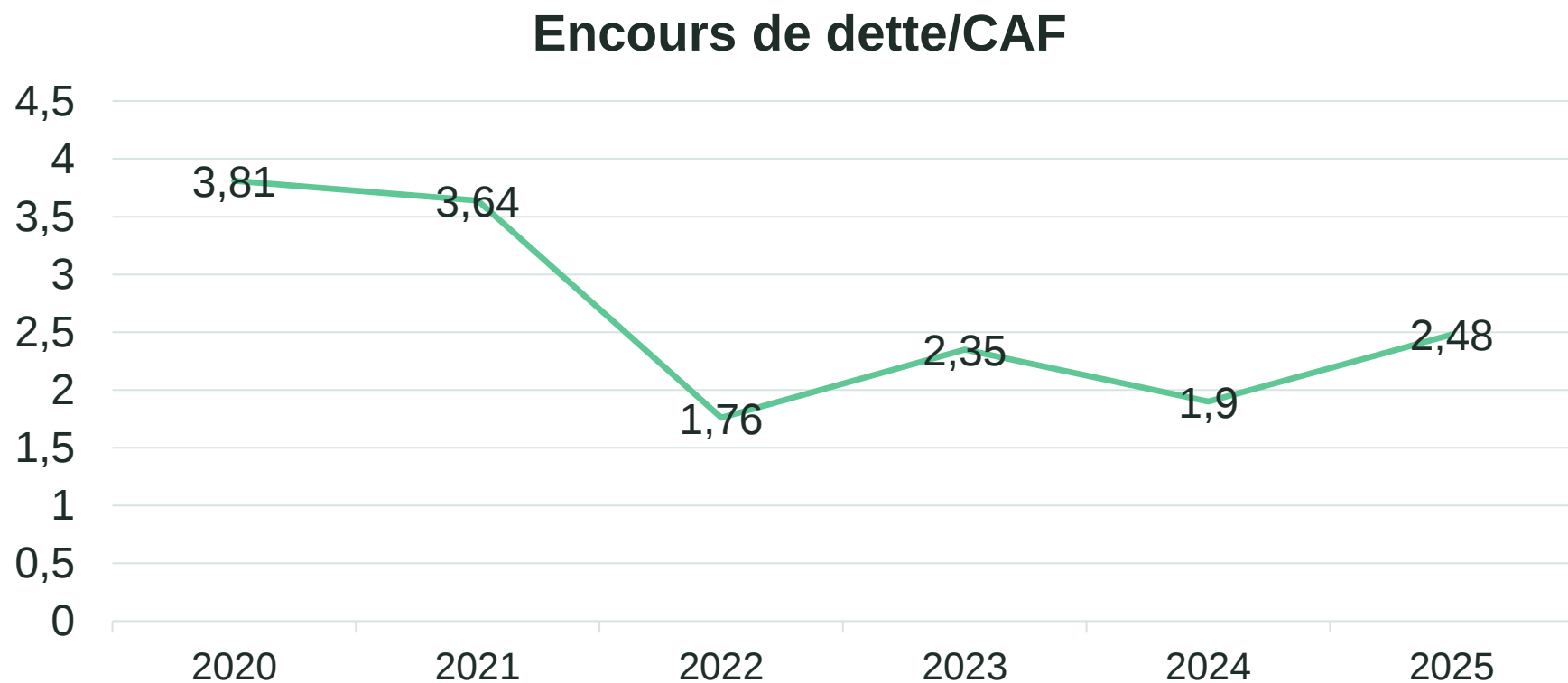




STRUCTURE DE LA DETTE

- ❑ La dette du budget général s'élève à **2 748 000 €**, constituée de 7 emprunts (2 770 500 € avec l'assainissement)
- ❑ La durée varie de 10 à 20 ans.
- ❑ Les taux :
 - ✓ 3 prêts à taux fixe : 0,78%, 1,91%, 4,52%.
 - ✓ 4 prêts à taux variable
- ❑ Capital remboursé en 2025 : 353 145 € (+ 6 666,54 € Asst)
- ❑ Capital à rembourser en 2026 : 383 500 € (+ 6 666,54 € Asst)

ANALYSE DE LA DETTE





ANALYSE DE LA DETTE

- ❑ La durée de désendettement par l'autofinancement augmente en raison de l'augmentation du capital restant dû mais reste très faible : **2,48 années**
- ❑ La dette par habitant s'élève à **657 €**
- ❑ L'emprunt réalisé en cours d'année permet de conserver une situation financière très saine